



POUR UNE EAU SAINNE REPRENONS LE POUVOIR !

Peut-on vivre d'amour et d'eau fraîche en toute impunité ? L'industrie phyto-sanitaire pollue notre eau potable avec la complicité des États. Retour sur un scandale sanitaire en marche aux niveaux international, national et local.

La veille de la journée mondiale de l'eau, l'UFC-Que Choisir a rendu publique une analyse préoccupante de la qualité de l'eau du robinet distribuée en France. Si 97,5% des Français ont accès à une eau de bonne qualité, en revanche près de deux millions de consommateurs paient, eux, pour une eau non conforme aux critères réglementaires. Comme le confirme un récent rapport de l'ONU, le cocktail des principaux polluants décelés (pesticides, nitrates, sélénium) sont mis en cause dans le développement de cancers, de troubles neurologiques et d'atteintes de troubles de la reproduction même à une dose infinitésimale. En toile de fond, des jeux de pouvoir mettent en évidence les graves menaces que les lobbys phyto-sanitaires font peser sur "l'eau potable" avec la complicité de l'État.

↳ Caroline Escartefigues
↳ Ludivine Rabuel

LES PESTICIDES ET LES NITRATES INONDENT LES CULTURES... MAIS AUSSI L'EAU DU ROBINET
Plus d'un million de consommateurs reçoivent une eau contaminée en pesticides, en nitrates et en molécules médicamenteuses. Les départements les plus touchés se retrouvent dans les zones où l'agriculture est la plus intensive : Bassin Parisien, le Nord et la Champagne. Suite aux alertes signalant la concentration excessive de métabolites (résidus de pesticides) dans l'eau distribuée par le SIBVA¹ sur 26 communes auprès de 30 000 personnes depuis 2013, notre département n'est pas en reste...

L'AGRICULTURE : UN POLLUEUR RÉCIDIVISTE DÉDOUANÉ PAR L'ÉTAT

Loin d'être ponctuel, le problème de la pollution d'origine agricole est structurel. L'utilisation des pesticides n'a pas diminué en 10 ans. L'explication tient au fait que le principe pollueur-payeur est inversé. Alors que l'agriculture est à l'origine de la pollution en nitrates et pesticides respectivement pour 74% et 90%, ce sont les consommateurs qui supportent, via la redevance pollution, l'essentiel (près de 90%) de la facture. Au final, les pollutions agricoles génèrent des dépenses supplémentaires annuelles au minimum comprises entre 640 et 1 140 millions d'€, soit de 7% à 12% de la facture d'eau des ménages français.

Cette politique de désengagement de l'État place les distributeurs, tels que le SIBVA dans notre région, en position de victime. Bien que le syndicat se soit engagé à faire une usine pour nettoyer des métalochlores, ceux-ci seront à coup sûr interdits dès que les lanceurs d'alertes auront réussi à démontrer leur nocivité... Jusqu'à ce qu'une nouvelle formule soit trouvée ! En effet, la politique des fabricants de produits sanitaires ressemble dramatiquement à ceux des cigarettiers américains qui ont tenté pendant des années de démontrer que la cigarette n'était pas dangereuse.

Or la situation est critique : alors que l'Agence Régionale de Santé autorise la distribution d'eau polluée à coup de décrets, des rapports de l'INSERM, de l'ONU, ainsi que ceux de la Endocrine Society² ne cessent d'alerter sur ce problème de santé publique. Les pesticides agissent comme des perturbateurs endocriniens et peuvent être plus dangereux à faible dose qu'à forte dose, et les dégâts peuvent se manifester des décennies plus tard. De plus, le chlore ajouté pour aseptiser l'eau lors de son transport, est extrêmement toxique car oxydant. Face à de telles informations impliquant la mise en dangerosité de la santé publique par l'État, le débat commence à prendre l'ampleur de l'affaire du sang contaminé à une échelle bien plus grande.

VERS L'EMERGENCE INÉLUCTABLE D'UN NOUVEAU PARADIGME... DES SOLUTIONS

Le problème réside donc dans l'influence que l'industrie agro-chimique exerce sur l'économie. Et c'est la question du modèle agricole dans lequel nous souhaitons vivre qui est posé. Un nouveau paradigme doit être mis en œuvre. Comme le dit Quentin Audou, maraîcher bio, « un système de production qui est malade nous rend malade. Ces 50 dernières années, 40% des agriculteurs nourrissent les 60 autres. Dorénavant en France, il n'y a plus que 2,5 % d'agriculteurs qui bénéficient d'une société de confort matériel (fondée sur la chimie, les tracteurs, les semences et la généralisation de l'irrigation) et pensent à tort, pouvoir s'affranchir du respect de la terre et du vivant. Or nous sommes tous responsables ; autant les agriculteurs que les citoyens que l'on a tenté de réduire à des consommateurs dont on ne veut pas qu'ils pensent ! »

Aujourd'hui, on pointe les agriculteurs en les accusant d'être des pollueurs, alors que ce sont les premiers à avoir fait les frais des pesticides en payant de leur santé. Que faire ?

Afin que les pollutions agricoles soient stoppées à la source, l'UFC-Que Choisir, ainsi qu'un nombre croissant de collectifs citoyens ont demandé aux pouvoirs publics nationaux et européens :

- Une protection efficace de tous les captages ;
- Une application du principe constitutionnel pollueur-payeur dans le domaine des pollutions agricoles pour dissuader les pratiques agricoles polluantes ;
- Que les aides de la Politique Agricole Commune (PAC) soient réservées aux modes de production s'inspirant des principes des agricultures intégrées et biologiques.

Sachez aussi que l'eau en bouteille est une catastrophe écologique puisqu'il faut 4 litres d'eau pour faire une bouteille ; avec de l'eau dont de nombreuses études ont montré qu'elles n'étaient pas exemptes de pollutions chimiques ! D'autre part, une eau de qualité doit être faiblement minéralisée, exempte de polluants, légèrement acide, non oxydée c'est-à-dire réduite (un terrain biologique oxydé est générateur de radicaux libres, favorables au développement des cancers, virus et maladies dégénératives). Après enquête, seuls les systèmes de filtration par Osmose Inverse³ permettent d'obtenir une eau faiblement minéralisée, légèrement acide et réduite. En ce qui concerne les autres sources de pollution chimique, vous êtes toujours libres de consommer des produits biologiques. Enfin vous pouvez toujours constituer un collectif, comme l'a fait « la bande à Bonn'eau⁴ », dans notre région afin de pousser l'État à appliquer le principe de précaution, qui comme l'indique la loi, doit mener au retrait définitif d'un produit dès lors qu'il y a une suspicion de dangerosité pour la santé. Au compte-gouttes, la partie n'est pas finie, et c'est vous qui avez la main !

1 - Syndicat Intercommunal de la Basse Vallée de l'Adour (SIBVA)

2 - Société scientifique de renom qui recense 18 000 chercheurs

3 - <http://www.terrevivante.org/507-filtrer-l-eau-du-robinet.htm>

4 - <http://www.sudouest.fr/2017/03/28/sud-landes-la-bande-a-bonne-eau-se-bat-pour-une-eau-de-qualite-3316575-3452.php>